



*****URGENT*****MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL

Par **BABYCO**, le **18/02/2010** à **19:33**

Bonjour,

Je suis maman de 3 enfants de 8 ans , 4 ans et demi et 6mois.

Je suis actuellement en CDI depuis janvier 2007 dans la même entreprise.

Travaillant à 100%, j'ai cumulé pour la période 1er mai 2008-30 avril 2009 des cp à utiliser entre le 1er mai-2009 et le 30 avril 2010.

Mon congé (pathologique puis maternité) à commencé le 12 mai 2009 et ce jusqu'au 19 décembre 2009 puis la convention collective de ma boite m'a proposé 1 moi et demi de salaire à plein traitement.

Ce qui a fixer ma date réelle de reprise au : 04 février 2010 au matin.

Pensant avoir toujours mes 27 CP acquis, ma DRH m'informe que puisque je suis actuellement à 80%, je n'ai plus le droit à 27 jours rémunérés mais à 21. Est ce bien normal, sachant que j'étais à 100% lorsque je les ai acquis ????

De plus, elle me dit avoir le droit à 21 cp annuels dû à mon 80%, c'est bien ça ????

Je lui ai également parlé des 2 jours accordés à chaque maman par enfants à charge de moins de 15 ans(code du travail art. L3141-9 du 1er mai 2008) elle me dit que ce n'est plus d'actualité ????

Enfin, mon avenant de contrat stipule que pour une durée de travail quotidienne de 7h65 centièmes, je peux prétendre à 19 RTT, elle m'a indique que non que je ne pourrais avoir que 15 RTT pour 7h39. quel recours puis-je avoir par rapport à ce qui est écrit sur mon avenant. D'avance MERCI pour vos réponses....A bientôt